

**ENTENTE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE
DE VENTE HARMONISÉE RECOUVRABLE
ENTRE :**

(ci-après appelé « l'ASSURÉ »)
d'UNE PART

-ET-

(ci-après appelé « l'ASSUREUR »)
d'AUTRE PART

ATTENDU QUE l'assureur a réglé une réclamation ou convenu de régler une réclamation avec l'assuré aux termes de la police n° _____ en ce qui concerne un sinistre survenu le _____

_____20 _____ au montant de

_____ (_____ \$)

qui comprend

_____ (_____ \$)

pour la TVH qui sera recouvrable par l'assuré en totalité ou en partie de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

En contrepartie du règlement ou de l'entente de règlement par l'assureur de la réclamation susmentionnée comprenant ladite TVH recouvrable, l'assuré accepte par la présente de rembourser à l'assureur la TVH recouvrable dès sa réception.

EN FOI DE QUOI l'assuré a signé la présente entente le _____

_____20 _____

SIGNÉE, SCELLÉE ET DÉLIVRÉE
en présence de

Témoïn :

Signature :